

**Fonds monétaire international**

**Union Des Comores** : Lettre d'intention, Mémoire de politiques économique et financière, et Protocole d'accord technique

29 novembre 2010

On trouvera ci-après une Lettre d'intention du gouvernement de l'Union Des Comores, dans laquelle sont décrites les politiques qu'entendent mettre en œuvre à l'appui de leur demande de concours financier du FMI. Ce document, qui est la propriété des Comores, est affiché sur le site du [FMI](#) avec l'accord du pays membre, à titre de service pour les usagers de ce site.

## UNION DES COMORES

Moroni, le 29 novembre 2010

Monsieur Dominique Strauss-Khan  
Directeur général  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431

**Monsieur le Directeur général,**

1. Au terme de courageuses réformes institutionnelles engagées depuis deux ans, l'Union des Comores retrouve progressivement la voie de la stabilité politique. Celle-ci devrait davantage se consolider après la tenue en décembre 2010 d'élections insulaires et présidentielles à l'issue desquelles seront installés les premiers président de l'Union et gouverneurs des îles choisis conformément aux amendements constitutionnels de 2009, dans le strict respect du caractère tournant de la présidence de l'Union. Ces importants développements créent un contexte politique apaisé, plus propice aux actions de développement. Le gouvernement entend en user pour accélérer les réformes engagées pour relancer la croissance et lutter plus efficacement contre la pauvreté, avec le concours du FMI et des autres partenaires au développement des Comores.

2. La politique économique du gouvernement continue de s'appuyer sur la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) adoptée en 2009, dont émane le programme triennal de réformes soutenu par le FMI au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Dans le cadre de ce dernier, le gouvernement compte renforcer ses efforts de stabilisation de l'économie en vue de créer les bases d'une croissance soutenue et équitable, en améliorant la situation des finances publiques et en renforçant les infrastructures économiques et sociales du pays. Le gouvernement poursuit dès lors avec détermination l'élargissement de l'espace budgétaire permettant d'augmenter les dépenses des secteurs prioritaires et d'appui à la croissance. Pour conforter la compétitivité d'ensemble de l'économie et promouvoir une croissance forte, le programme FEC continue de comporter un important volet de restructuration des services d'utilité publique. Le gouvernement procède par ailleurs à une réévaluation des actions prioritaires du DSCR; et établira un calendrier plus réaliste de mise en œuvre de celles-ci. Il entend assurer une exécution rigoureuse de ce plan d'action recentré du DSCR à compter de 2011.

3. Les discussions que nous avons menées avec les services du FMI dans le cadre de la seconde revue du programme FEC ont établi que tous les critères de réalisation et

repères quantitatifs et structurels pour la fin juin 2010 ont été respectés. Le solde primaire du budget a été maintenu dans les limites du programme, grâce notamment à une bonne tenue des dépenses hors transferts, y compris celles de rémunération. Dans le domaine structurel, les efforts d'informatisation de la paie des fonctionnaires se poursuivent, notamment avec la mise en service du bulletin de paie informatisé. Toutefois, la situation budgétaire s'est affaiblie en septembre suite à des retards dans le recouvrement de recettes attendues de certains contribuables, ainsi qu'à une augmentation imprévue des dépenses de biens et services liées à la préparation des élections de fin d'année.

4. Le gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts de consolidation budgétaire. Il entend dès lors obtenir avant la fin novembre 2010 le paiement des reste-à-recouvrer du Trésor enregistrés au troisième trimestre, ainsi que le recouvrement de recettes attendues dans le cadre de son programme de citoyenneté économique. Ce qui lui permettrait de préserver ses objectifs de mobilisation des recettes au titre de l'exercice budgétaire en cours. Le gouvernement reconnaît toutefois que les dépenses des biens et services ne pourront vraisemblablement pas être entièrement ramenées dans l'enveloppe du programme, en raison du coût des élections. Toutefois, s'efforçant de maintenir toutes les autres catégories des dépenses dans les limites du programme, le gouvernement devrait pouvoir minimiser tout dérapage par rapport à son objectif de solde budgétaire. Considérant ces dispositions correctives, le gouvernement demande la conclusion de la deuxième revue et le décaissement des ressources de la FEC y afférentes.

5. Plusieurs développements positifs intervenus en 2010 ont favorablement influé sur la performance économique du pays. Les tensions politiques ont sensiblement baissé, parallèlement à un fort accroissement de l'aide extérieure et des rentrées des touristes. D'autre part, après un repli lié à l'accident Yemena de 2009, les visites des comoriens de l'étranger se sont inscrites en nette augmentation en 2010. Bien plus, le crédit à l'économie est resté soutenu, porté par une intermédiation financière en expansion. Tous ces facteurs expliquent la relative accélération du taux de croissance du PIB réel qui devrait se monter à 2,1 %, contre la prévision initiale de 1,8 %. L'inflation reste modérée, du fait de l'appartenance du pays à la zone franc. En raison d'une augmentation sensible des importations financées à l'aide de dons reçus des partenaires au développement, le déficit du compte courant extérieur ne devrait pas se rétrécir en 2010.

6. Le programme de réforme du gouvernement soutenu par le FMI au titre de la FEC vise à asseoir durablement la reprise économique qui s'amorce. L'architecture et les objectifs fondamentaux du programme demeurent inchangés. Toutefois, pour prendre en compte les effets d'une mobilisation plus faible que prévu des appuis budgétaires attendus, nous souhaitons solliciter une modification du critère de réalisation pour la fin décembre 2010 afférent au crédit net à l'État. Le programme continuera de se focaliser sur une politique budgétaire prudente, et recherchera l'accélération des réformes structurelles nécessaires au renforcement de la compétitivité. Les politiques nécessaires à cet effet sont définies dans le mémorandum de politiques économique et financière ci-joint; le gouvernement entend les

mettre en œuvre avec détermination. Le cas échéant, il consultera les services du FMI avant de procéder à leur révision, en conformité avec les dispositions statutaires du FMI y afférentes. La troisième revue de l'accord au titre de la FEC devrait avoir lieu en juin 2011 et la quatrième revue devrait être achevée d'ici mi-septembre 2011.

7. Conformément à notre engagement de transparence dans la gestion de l'État, nous consentons à la publication des documents relatifs à nos discussions avec les services du FMI au titre de la deuxième revue de notre programme appuyé par la FEC.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération,

*Signé*

**Ahmed Abdallah Mohamed Sambi**  
**Président de l'Union des Comores**

*Signé*

**Mohamed Bacar Dossar**  
**Ministre des finances, du budget,**  
**et des investissements**

*Signé*

**Gouverneur de la BCC**  
**Mzé Abdou Mohamed Chanfiou**  
**Vice-gouverneur de la BCC**

## UNION DES COMORES

### MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUE ET FINANCIERE POUR 2011

#### I. INTRODUCTION

1. Les réformes économiques appuyées par le Fonds monétaire international au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) visent à améliorer la viabilité des finances publiques et à renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance, à réhabiliter les infrastructures économiques et sociales, en particulier les services d'utilité publique, en vue d'asseoir la stabilité du cadre macroéconomique, améliorer la compétitivité de l'économie, et donner une nouvelle impulsion à la croissance pour lutter plus efficacement contre la pauvreté. Le présent mémorandum fait le point des progrès accomplis depuis dans l'exécution de ces réformes en 2010. Le mémorandum présente également les mesures et politiques que le gouvernement se propose d'appliquer en 2011 pour permettre la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés.

#### II. ÉVOLUTION ECONOMIQUE ET PERFORMANCE DU PROGRAMME

##### A. Évolution économique récente et perspectives pour la fin 2010

2. **L'activité économique a amorcé une modeste reprise.** Le taux de croissance du PIB réel pourrait atteindre 2,1 % en 2010, en légère augmentation par rapport à 2009. La croissance commence à bénéficier des effets d'une relative accalmie politique et d'un contexte sous-régional plus favorable, se traduisant par un accroissement substantiel de l'aide extérieure et, vraisemblablement, des investissements directs étrangers. L'inflation devrait rester contenue, à la faveur de l'appartenance du pays à la zone franc. Excluant l'effet des dépenses liées aux opérations électorales de décembre 2010, la performance budgétaire reste globalement conforme aux attentes du programme. Toutefois, les recettes fiscales, en particulier les impôts directs et indirects intérieurs, demeurent en deçà des objectifs du programme à cause de la persistance de faiblesses au sein de l'administration fiscale. Les recettes publiques devraient atteindre l'équivalent de 14,4 % du PIB attendu dans le cadre du programme grâce à une bonne tenue des recettes douanières et à l'appoint apporté par les recettes non fiscales, notamment celles liées au programme de citoyenneté économique. La valeur des importations s'inscrit en augmentation, poussée par une remontée des prix des principaux produits et soutenue par une aide extérieure accrue. En conséquence, le déficit du compte extérieur courant devrait se détériorer en 2010. Les réserves de change devraient rester à un niveau confortable, équivalent à 6,1 mois d'importations de biens et services non facteurs.

3. **La dette extérieure des Comores reste insoutenable.** Elle devrait atteindre l'équivalent de 308 % des exportations de biens (en valeur actuelle nette) à la fin 2010. Le gouvernement poursuit les efforts en vue d'une solution globale à la situation de cette dette

dans le cadre de l'Initiative PPTE dont il a atteint le point de décision en juillet 2010. Il entend continuer à assurer une exécution satisfaisante des réformes soutenues par les partenaires, y compris la mise en œuvre ponctuelle des déclencheurs, pour permettre l'atteinte du point d'achèvement en 2012. D'ores et déjà, en conformité avec l'accord de rééchelonnement de la dette obtenu des créanciers membres du Club de Paris en novembre 2009, nous avons signé un accord de rééchelonnement de la dette avec un de nos principaux créanciers. Les accords encore pendants devraient être finalisés dans les meilleurs délais; le gouvernement reste déterminé à honorer à bonne date les engagements pris dans ce cadre. Celui-ci prévoit une réduction sensible du service brut de la dette dû pendant la période mi-2009–mi-2012. Au titre de 2010, divers créanciers nous ont accordé le report du règlement d'arriérés extérieurs et service courant s'élevant à 21,2 milliards de FC, soit 88 % du service brut dû au titre de 2010, en attendant l'allègement de la dette à obtenir dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée à des conditions comparables à celles convenues avec les créanciers membres du Club de Paris.

## **B. Mise en œuvre du programme**

4. **L'exécution du programme a été satisfaisante au premier semestre 2010.** Tous les critères de réalisation et repères quantitatifs, ainsi que les repères structurels du programme ont été observés; en particulier, l'objectif de mobilisation des recettes a été atteint. D'autre part, le repère sur le déficit budgétaire primaire a été respecté en dépit de dépassements observés sur les dépenses de transferts, notamment en faveur de l'Université des Comores. Dans le domaine structurel, la préparation de la mise en service du bulletin de paie informatisé s'est poursuivie; le projet de loi portant cadres organiques de la Fonction Publique a été soumis à l'examen de l'Assemblée Nationale; et le représentant de la Présidence de l'Union au comité de suivi des réformes (CREF) a été nommé.

5. **Affaibli au troisième trimestre de l'année, la situation budgétaire devrait s'améliorer au quatrième trimestre pour se rapprocher de la trajectoire initiale du programme pour 2010.** Une moins-value de recettes de 1,75 milliard de FC a été enregistrée au troisième trimestre traduisant l'impact combiné de i) une effectivité encore limitée de nouvelles mesures de mobilisation des recettes dont le rendement plein ne saura être réalisé que dans les prochains mois; ii) l'abandon du relèvement de 5 % de la taxe sur les produits pétroliers, jugé politiquement sensible; et surtout iii) la collecte tardive de l'impôt sur le bénéfice dû par la Société d'État Comores telecom. À cause de cette moins-value des recettes et de retards dans le décaissement des appuis financiers de certains partenaires au développement, les principaux objectifs budgétaires du programme pour la fin septembre, y compris celui relatif au plafond du crédit net à l'État, n'ont pu être réalisés. Le gouvernement a pris des mesures correctives. Il a notamment obtenu en novembre l'apurement de l'impôt sur le bénéfice dû par Comores telecom, ainsi que le versement d'importantes recettes au titre du programme de citoyenneté économique. Parallèlement à l'amélioration du rendement des nouvelles mesures fiscales du programme pour 2010, notamment la mise en place de la redevance sur l'usage des fréquences radio, ces efforts devraient permettre à l'État de

préserver son objectif de recettes pour l'année. Le gouvernement reste toutefois confronté à un dépassement incompressible de dépenses liées aux élections, équivalent à 0,1 % du PIB. Dans ces conditions, le déficit primaire intérieur du budget devrait s'élever à 1,6 % du PIB en 2010 (2,6 % du PIB en 2009), comparé à l'objectif initial du programme de 1,5 % du PIB. D'autre part, compte tenu de l'annulation de l'appui budgétaire attendu de l'Union Européenne (1,8 milliards de FC), l'accumulation des dépôts de l'État auprès de la BCC devrait être plus modérée que prévu, nécessitant une modification du plafond du crédit net à l'État de -1,130 milliards de FC à 156 millions de FC. Ces développements nécessitent une modification du critère de réalisation y afférent pour la fin décembre 2010.

6. **La préparation des réformes des services d'utilité publique se poursuit au second semestre de 2010.** Le gouvernement a recruté des consultants et lancé les travaux d'audit des comptes 2009 de Comores telecom, qui seront suivis de l'évaluation du patrimoine de l'entreprise en vue du lancement prochain d'appels à manifestation d'intérêt aux partenaires stratégiques potentiels. En même temps, un comité de suivi de la réforme de la Société Comorienne des Hydrocarbures (SCH) a été mis en place pour aider le gouvernement à finaliser son choix de stratégie de réforme appropriée. Enfin, avec le concours de la BAD, le gouvernement poursuit les travaux de préparation de la stratégie de réforme pour la société d'électricité (MA-MWE).

### III. POLITIQUES ECONOMIQUE ET FINANCIERE POUR 2011

#### A. Cadre macroéconomique

7. **En 2011, le PIB réel devrait croître de 2,5 % et l'inflation resterait modérée.** Les ressorts de la croissance devraient être l'agriculture de subsistance, la construction privée soutenue par les fonds de la Diaspora, la réhabilitation des infrastructures économiques financée par les partenaires au développement, la relance des services financiers grâce à une intermédiation financière accrue, et une plus grande disponibilité de l'énergie électrique. D'autre part, tirés par le recul des tensions politiques, de nouveaux secteurs d'activité devraient émerger et connaître un certain dynamisme; notamment le lancement d'un service de transport maritime inter-îles et le démarrage des travaux de construction de l'hôtel Galawa, soutenant la croissance. Les tensions sur les prix ne devraient pas s'aggraver en 2011, aidant à contenir le taux d'inflation en deçà de 3 %. Toutefois, face à la modicité des exportations et une demande d'importation toujours soutenue, le déficit du compte courant extérieur devrait se monter à 13,6 % du PIB.

#### B. Politique budgétaire

8. **Le gouvernement est déterminé à poursuivre en 2011 les efforts de consolidation budgétaire en cours.** Le programme budgétaire se focalisera sur les mesures de renforcement de la mobilisation des recettes publiques et d'amélioration de la maîtrise des dépenses, en particulier celle des salaires. Le déficit du solde budgétaire primaire intérieur ne devrait pas dépasser l'équivalent de 1,3 % du PIB, comparé à une moyenne de 2,1 % du PIB en 2008-09.

Les besoins de financement nets de l'État au titre de l'exercice 2011, après allègement de la dette, sont évalués à 2,2 % du PIB, intégralement couverts par des appuis budgétaires des partenaires au développement. Si le gouvernement obtient des appuis budgétaires extérieurs au delà des montants programmés, il consultera les services du FMI sur leur utilisation et établira un nouveau collectif budgétaire précisant les modalités d'affectation de ces ressources, en donnant la priorité à l'apurement des arriérés des paiements intérieurs et à d'autres secteurs prioritaires.

9. **Les recettes intérieures devraient atteindre 30,175 milliards de FC (14,2 % du PIB).** La réalisation de cet objectif requiert un renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière. Au niveau de la Direction générale des impôts (DGI), deux principales actions seront notamment menées avant la fin mars 2011 : i) mise en place d'un conseil d'administration constitué du Ministre des finances de l'Union et des gouverneurs (ou leurs délégués) et d'une entité opérationnelle intégrant les services fiscaux de l'Union et des Îles, dont le directeur général sera seul habilité à rendre compte aux autorités via le conseil d'administration; et ii) démarrage effectif des activités des bureaux du service de la fiscalité des entreprises (SFE) à Anjouan et à Mohéli. En même temps, le suivi déclaratif des grandes entreprises sera davantage renforcé en vue de porter le taux de déclaration spontanée au niveau de 95 %. Le déploiement de ces importantes réformes a bénéficié de l'appui technique du Département des Finances Publiques du FMI dont une équipe d'experts s'est rendue aux Comores en novembre 2010. En 2011, la mobilisation des recettes reflétera également l'effet plein de nouvelles mesures de fiscalité intérieure de 2010, y compris la mise en vigueur de la redevance sur l'usage des fréquences radio dans le secteur des télécommunications. Du côté de la douane, la taxation *ad valorem* des importations fera l'objet d'un suivi plus rapproché. À cet effet, les moyens de fonctionnement du bureau central responsable de la valeur, de l'espèce et de l'origine des marchandises seront renforcés; et le régime de taxation forfaitaire par conteneur sera définitivement éliminé.

10. **Pour permettre la bonne réalisation de ses objectifs budgétaires, le gouvernement entend assurer un encadrement rigoureux des dépenses.** Celles-ci devraient être limitées à 49,269 milliards de francs comoriens, soit 23,2 % du PIB, dont 18,350 milliards au titre de la masse salariale, près de 2,9 milliards (1,4 % du PIB) de contribution budgétaire aux dépenses d'investissement, et 13 milliards (6,1 % du PIB) de dépenses des secteurs de l'éducation et de la santé financées sur ressources propres. Le gouvernement entend veiller au bon fonctionnement de son nouveau système informatique de gestion de la solde, et à la finalisation rapide du recensement des agents et fonctionnaires de l'État après les élections. Il compte assurer une mise en œuvre ponctuelle des recommandations du recensement, y compris le délestage des effectifs fictifs. Pour éviter toute nouvelle accumulation d'arriérés des paiements, le gouvernement veillera à assurer un fonctionnement plus efficace de son comité de trésorerie présidé par le Ministre des finances. D'autre part, il initiera des mesures destinées à améliorer à moyen terme la qualité encore faible du système de gestion des dépenses de l'État (voir paragraphe 17 ci-dessous).



11. **Le déficit budgétaire global (base caisse, dons compris) devrait être de 4,771 milliards de FC (2,2 % du PIB).** En prenant en compte les financements nets extérieurs (y compris les allègements et autres reports de service de la dette extérieure) qui devraient se chiffrer à – 1,466 milliards de FC, et les financements nets intérieurs, dont une utilisation de 1,2 milliard d'appuis budgétaires de l'exercice 2010 gardés en réserves (au total 1,549 milliard de FC), les besoins de financement nets de l'État pour 2011 sont estimés à 4,689 milliards de FC (2,2 % du PIB). Leur couverture se fera comme suit : i) Banque mondiale : 1 milliard de FC; ii) BAD : 0,8 milliard de francs FC; iii) partenaires du Golfe : 1,1 milliard de FC; et iv) FMI : 1,8 milliard de FC.

### C. Monnaie, crédit, et système financier

12. **L'endettement de l'État vis-à-vis du système bancaire devrait rester prudent pour permettre une expansion adéquate du crédit au secteur privé.** La monnaie au sens large devrait enregistrer un taux d'expansion de 8,6 % en 2011, supérieur au taux de croissance du PIB nominal, contre 12,7 % en 2010. Le coefficient des réserves obligatoires restera l'instrument principal de régulation de la liquidité. Fixé à 25 % en 2008, il a été porté à 30 % en 2010 en réponse à une forte poussée de la demande de crédit et des prix intérieurs au troisième trimestre, ainsi qu'à un accroissement substantiel de la liquidité lié à des appuis budgétaires extérieurs en forte augmentation. Les modifications ultérieures du coefficient continueront d'être dictées par la volonté de la BCC de continuer à pourvoir l'économie en liquidité, en préservant la stabilité des prix et du cadre macroéconomique. La BCC continuera d'assurer la mise en œuvre des principales recommandations de l'évaluation des sauvegardes réalisée en 2010. Dans ce cadre, les encaisses de la Banque font déjà l'objet d'audits externes annuels de certification; et les travaux de mise en conformité des états financiers de la BCC aux standards internationaux se poursuivent et devraient être achevés en 2011. Aussi, les données monétaires communiquées aux services du FMI font l'objet d'un examen préalable par le contrôleur financier de la Banque. Enfin, la BCC achèvera en 2011 le renforcement de son service de supervision bancaire, avec l'appui technique et financier du FMI et de la Banque de France.

13. **La situation financière du système bancaire comorien reste globalement satisfaisante.** La prévalence des crédits douteux a baissé en 2010; et bien que touchés par la crise, les établissements bancaires — et les institutions de microfinance en particulier — ont vu leur rentabilité d'ensemble rester stable. Le gouvernement a également pris des mesures pour commencer à renforcer la gestion de la Société nationale des postes et des services financiers (SNPSF), afin d'améliorer l'assise financière de cette institution et contribuer à la protection de l'épargne des déposants.

### D. Balance des paiements et dette extérieure

14. **Le déficit du compte extérieur courant, dons et transferts privés et officiels compris, devrait se creuser en 2011, atteignant 13,6 %, contre 10,2 % du PIB en 2010.**

Cette évolution est essentiellement attribuable au retour des dons officiels à des niveaux normaux, après la forte expansion observée l'année dernière. Ayant entamé les entretiens en vue d'une forte réduction de la dette extérieure dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, et en des termes comparables à ceux du Club de Paris, le gouvernement réaffirme son attachement à une politique d'endettement prudente pour ne pas mettre en péril la viabilité de la dette extérieure du pays.

**15. Tout emprunt extérieur contracté ou garanti par l'État est soumis à l'approbation préalable du Ministre des finances de l'Union, et les gouvernements autonomes des îles ne sont pas habilités à contracter ou garantir des emprunts extérieurs.** Comme dans le passé, l'État ne contractera ni ne garantira de dette extérieure à court terme ou non concessionnelle telle que définie dans le Protocole d'accord technique (PAT). Les autorités continueront de consulter les services du FMI avant de contracter ou garantir toute dette extérieure concessionnelle au-delà de 20 millions de dollars EU. Avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, la Direction de la dette publique recevra prochainement des logiciels performants de gestion de la dette ainsi qu'un programme de formation du personnel. Le gouvernement soumettra bientôt à la Banque mondiale une requête d'assistance technique en vue de l'évaluation de sa capacité de gestion de la dette. Sur cette base, il pourra développer un programme efficace de renforcement de son expertise en la matière.

#### **E. Politiques structurelles**

**16. Le gouvernement entend donner une nouvelle impulsion à son programme de réforme des entreprises publiques.** Pour ce faire, il a notamment introduit une requête d'assistance technique pluriannuelle auprès de la SFI. Avec l'appui de la Banque Africaine de Développement, le gouvernement finalisera avant la fin décembre 2010 le recrutement du consultant chargé de la préparation de la stratégie de réforme pour la compagnie d'électricité (MA-MWE); celle-ci devrait être achevée avant la fin mars 2011. Au premier trimestre 2011, le gouvernement entend lancer les appels à manifestation d'intérêt à des partenaires stratégiques potentiels pour Comores telecom et SCH. Il fera de même pour la MA-MWE avant la fin juin 2011.

**17. Les réformes structurelles des finances publiques visent l'amélioration de la gestion budgétaire.** Le gouvernement a sollicité le concours de la Banque mondiale en vue de l'élaboration d'une liste de dépenses des secteurs prioritaires. Il adoptera d'ici fin mars 2011 les termes de référence d'une étude visant à mettre en place un cadre budgétaire et des plans de dépenses à moyen terme. Il compte également adopter avant la fin juin 2011 une liste de dépenses prioritaires dont il entend assurer un suivi rigoureux par le comité inter-service chargé du suivi de l'exécution du DSRP; ce qui devrait aider à s'assurer que l'épargne dégagée de la réduction du service de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE serve effectivement au financement des secteurs prioritaires définis dans sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

18. **Les efforts menés dans le domaine de l'administration publique visent à renforcer la viabilité à moyen terme du budget.** L'Assemblée Nationale a récemment adopté de nouveaux cadres organiques pour la fonction publique. Ceux-ci seront mis en œuvre à compter de l'exercice budgétaire 2011, permettant notamment de ramener les effectifs de la fonction publique (y compris l'armée) à environ 10.600 agents, contre 12.300 à la fin 2010; ce qui est plus compatible avec les moyens financiers de l'État. Le gouvernement continue de solliciter l'appui technique et financier de ses partenaires au développement pour la préparation et la mise en œuvre d'un programme de soutien aux fonctionnaires dégagés de ses listes de personnel.

#### **F. Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et amélioration des statistiques économiques et sociales**

19. **Le gouvernement entend rendre sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) plus opérationnelle.** Il en améliore la priorisation et spécificité des projets et politiques, spécialement ceux liés aux déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Réalisée avec l'appui des partenaires au développement, la préparation d'un plan d'action recentré du DSRP sera finalisée avant la fin 2010. Le gouvernement entend en assurer une exécution rigoureuse à compter de 2011, avec l'appui technique et financier de ses partenaires au développement.

20. **Le gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts d'amélioration de la base de données sociodémographiques et macroéconomiques nécessaires à la conception et au suivi de sa politique de développement.** Il bénéficie dans ce cadre d'une importante assistance technique de la BAD, notamment dans la préparation des comptes nationaux et de l'indice des prix à la consommation. Le programme d'amélioration de la qualité des statistiques des comptes nationaux et des prix à la consommation devrait être achevé en 2011.

#### **IV. SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME**

21. **Avant la discussion de la deuxième revue du programme par le Conseil d'administration du FMI,** le gouvernement i) communiquera aux services du FMI la preuve du versement au compte du Trésor à la BCC du solde restant dû de l'IBD de Comores telecom pour 2010, soit 1,553 milliards de FC; ainsi que de 2,247 milliards de FC de recettes additionnelles au titre du programme de citoyenneté économique; ii) sollicitera un appui technique pluriannuel de la Société financière internationale (SFI) en vue de la conduite harmonieuse des réformes de Comores telecom et SCH; iii) communiquera aux services du FMI des échantillons de bulletins de paie informatisés de l'Union, Ngazidja, Anjouan et Mohéli; et iv) adressera à la Banque mondiale une demande d'appui technique en vue de l'élaboration d'une liste de dépenses sociales et prioritaires.

22. **Le suivi du programme reposera sur des indicateurs trimestriels avec des critères de réalisation établis sur une base semestrielle** (tableaux 1 et 2). Les autorités communiqueront au FMI les informations nécessaires au suivi du programme, conformément

au Protocole d'accord technique. Pendant la période du programme, les autorités s'abstiendront d'instituer des restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions internationales courantes ou de les renforcer, d'introduire et de modifier des pratiques de taux de change multiples, de conclure tout accord de paiement bilatéral incompatible avec l'article VIII des Statuts du FMI ou d'introduire des restrictions aux importations pour des raisons relatives à la balance des paiements.

23. **La troisième revue de l'accord au titre de la FEC aura lieu en juin 2011.** Dans le domaine des réformes structurelles, la revue portera essentiellement sur les mesures visant à renforcer le contrôle de la masse salariale, notamment la i) mise en service du bulletin de paie informatisé, ii) finalisation du recensement des agents et fonctionnaires de l'État, et iii) mise en œuvre des cadres organiques de la Fonction Publique.

**Tableau 1. Comores — Repères et critères de réalisation quantitatifs dans le cadre du programme soutenu par la FEC <sup>1</sup>**  
(En millions de FC, cumulatif depuis le début de l'année fiscale, sauf indication contraire)

	2010						2011			
	Juin			Sep.			Dec.		Mars	Juin
	Critère de perf.	CP ajusté	Realisation	Cible indicative	CP ajusté	Preliminaire	Critère de perf.	CP modifié	Cible indicative	Critère de perf.
<b>Repères</b>										
1. Plafond de la Position Nette du Gouvernement (PNG) <sup>2</sup>	-1,596		-1,709 réalisé	-3,730		590	-1,130	156	1,179	1,811
2. Plafond sur l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs (net) <sup>3</sup>	-9,784	-7,323	-11,222 réalisé	-10,284	-4,572	-11,914	-10,784	-10,784	0	-283
3. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par les gouvernem	0		0 réalisé	0		0	0	0	0	0
4. Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs de court terme contractés ou garantis par les gouvernements <sup>4</sup>	0		0 réalisé	0		0	0	0	0	0
5. Plafond sur l'accumulation des arriérés du service de la dette extérieure. <sup>5</sup>	0		0 réalisé	0		0	0	0	0	0
<b>Repères indicatifs</b>										
6. Plancher sur le solde budgétaire intérieur primaire	-2,795		-2,398 réalisé	-1,216		-3,284	-2,950	-3,141	-366	-1,354
7. Plancher sur les recettes intérieures	12,028		12,039 réalisé	20,491		18,740	28,838	28,848	7,008	14,446
8. Plafond sur les dépenses faites par réquisitions (sans ordonnancement préalable)	150		148 réalisé	150		148	150	150	150	150
9. Plancher sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures							11,870	11,870		

<sup>1</sup> Les définitions des repères et des clauses d'ajustement sont énoncées dans le protocole d'accord technique.

<sup>2</sup> Contrairement à la situation monétaire, la PNG inclut les déboursements nets FEC.

<sup>3</sup> Cibles et réalisations ajustées comme indiqué dans le PAT.

<sup>4</sup> Crédits commerciaux exclus.

<sup>5</sup> Monitorisé de façon continue.

**Tableau 2. Comores — Actions préalables proposées et repères structurels dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2010–11**

Mesures	Justification macroéconomique	Date	Statut
<b>Actions préalables</b>			
Envoi aux services du FMI des preuves du recouvrement des arriérés d'impôt sur le bénéfice au titre de 2010 dû par Comores telecom, ainsi que de 2,247 milliards de FC de recettes additionnelles au titre du programme de citoyenneté économique			En cours
Soumission d'une requête d'assistance technique à la Banque mondiale en vue de la préparation d'une liste de dépenses sociales et autres dépenses prioritaires			Exécutée
Soumission d'une requête d'assistance technique pluriannuelle à la IFC dans la conduite de la réforme de Comores telecom et SCH.			Exécutée
Envoi aux services du FMI d'échantillons de bulletins de paie informatisés d'octobre pour les agents FOP de l'Union, Ngazidja, Anjouan et Mohéli			Exécutée
<b>Repères structurels</b>			
<b>Gestion des finances publiques</b>			
Finalisation du recensement des agents de la Fonction Publique	Renforcer la maîtrise de la masse salariale et des dépenses publiques	31 décembre 2010	
Établissement de bureaux du SFE à Anjouan et Mohéli	Renforcer l'efficacité de l'administration fiscale	31 mars 2011	
Mise en place du Conseil d'administration de la GDI	Renforcer l'efficacité de l'administration fiscale	31 mars 2011	
Adoption de termes de référence de l'étude sur le cadre budgétaire et les cadres de dépenses à moyen terme	Renforcer l'efficacité de la gestion budgétaire et des dépenses	31 mars 2011	
Mise en œuvre des nouveaux cadres organiques des	Ramener la fonction publique à une taille adéquate pour assurer	30 juin 2011	

administrations de l'Union et des îles	la viabilité à moyen terme du budget	
Adopter des cibles indicatives sur les dépenses sociales et autres dépenses prioritaires	Améliorer le suivi de l'utilisation des ressources PPTÉ	30 juin 2011
<b>Réforme des entreprises publiques</b>		
Maintien du mécanisme flexible de détermination des prix des produits pétroliers	Permettre une offre fiable de produits pétroliers et limiter les pressions des subventions sur le budget	En continu
Adoption de la stratégie de réforme pour la MA-MWE	Permettre une offre fiable de l'énergie électrique et limiter les pressions des subventions sur le budget	31 mars 2011
Lancer les appels à manifestation d'intérêt aux partenaires stratégiques potentiels pour Comores telecom et SCH	Permettre une offre fiable des services de communication et des produits pétroliers et limiter les pressions des subventions sur le budget	31 mars 2011
Lancer les appels à manifestation d'intérêt aux partenaires stratégiques potentiels pour MA-MWE	Permettre une offre fiable de l'énergie électrique et limiter les pressions des subventions sur le budget	30 juin 2011

## UNION DES COMORES

### PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Moroni, le 29 Novembre 2010

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs et les repères quantitatifs et structurels qui permettront de suivre la mise en œuvre du programme appuyé par l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Il précise en outre les données à communiquer aux fins du suivi du programme.

#### I. DEFINITION

2. Sauf indication contraire ci-dessous, le terme «État» désigne le gouvernement de l'Union des Comores et les gouvernements autonomes des îles. Les administrations locales, la Banque centrale ou toute entité appartenant à l'État et dotée d'une personnalité juridique distincte sont exclues de la définition de l'État. Les unités visées par cette définition de l'État sont consolidées pour les besoins du programme.

#### II. CRITERES DE REALISATION QUANTITATIFS

3. Les critères de réalisation quantitatifs sont proposés pour le 31 décembre 2010 et le 30 juin 2011, concernant la variation du crédit intérieur net à l'État et la variation nette des arriérés de paiement intérieurs; avec des repères pour le 31 mars 2011. Les critères de réalisation suivants sont proposés pour le suivi sur une base continue : i) arriérés de paiement extérieurs de l'État; ii) nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État; iii) nouvelle dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État.

##### A. Variation du crédit intérieur net à l'État

###### Définitions

4. Le crédit intérieur net à l'État est défini comme le crédit global net accordé à l'État provenant des systèmes bancaire et non bancaire intérieurs. Le crédit bancaire net à l'État reflète la position débitrice nette de l'État vis-à-vis de la banque centrale, des banques commerciales, et de la société nationale des postes et services financiers (SNPSF), ainsi que des institutions de microfinance. Il représente la différence entre l'endettement brut de l'État envers le système bancaire et ses créances sur le système bancaire. Les créances de l'État comprennent tous les dépôts à la banque centrale et dans les banques commerciales, ainsi que l'encaisse du Trésor. La dette de l'État envers le système bancaire comprend le crédit de la



banque centrale (avances statutaires, crédit à long terme et crédit net du FMI) et le crédit des banques commerciales, ainsi que les dépôts net effectués à la SNPSF. Le crédit intérieur non bancaire à l'État comprend la variation du stock des bons du Trésor placés sur le marché intérieur, le produit des privatisations et toute autre dette financière intérieure de l'État contractée en dehors du secteur bancaire, hormis les arriérés.

5. La variation du crédit intérieur net à l'État à la date fixée pour le critère de réalisation ou le repère est définie comme la différence entre le stock à la date indiquée et le stock au 31 décembre 2010.

### **Critères de réalisation**

6. Les montants figurant au tableau 1 du MPEF afférents au crédit net à l'État au 31 décembre 2010 et 30 juin 2011 sont des plafonds et constituent des critères de réalisation. Le montant indiqué au tableau ci-dessus pour le 31 mars 2011 représente un plafond et constitue un objectif indicatif.

### **Données à communiquer**

7. La BCC communiquera mensuellement aux services du FMI les données provisoires sur le crédit bancaire net à l'État, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque période d'observation. Les données définitives seront communiquées dans un délai maximum de deux mois. Le ministère des finances communiquera à une fréquence mensuelle tout financement provenant de sources non bancaires.

## **B. Arriérés de paiement intérieurs**

### **Définition**

8. Les nouveaux arriérés de paiement intérieurs de l'État sont définis comme relevant des catégories suivantes : i) toute facture qu'un ministère dépensier a reçue d'un fournisseur de biens et services, présentée et liquidée, mais dont le paiement n'a pas été effectué dans les 90 jours suivant la date d'ordonnancement; ii) en cas de contrats spécifiques entre les fournisseurs et l'État, toute facture reçue et non payée à l'échéance stipulée dans les contrats; iii) les crédits d'impôt confirmés par les autorités compétentes après examen, et non payés dans les 60 jours à compter de la date d'ordonnancement; iv) les traitements et salaires ainsi que tout paiement à un agent de l'État, qui étaient censés être payés au cours d'un mois donné, mais qui sont restés impayés le 15<sup>e</sup> jour du mois suivant.

### **Critère de réalisation**

9. Dans le cadre du programme, le gouvernement n'accumulera pas de nouveaux arriérés de paiement intérieurs, et procédera à la réduction progressive de l'encours de ces arriérés arrêté au 31 décembre 2010. Les montants figurant au tableau 1 du MPEF afférents aux

arriérés de paiement intérieurs et au crédit net à l'État au 31 décembre 2010 et 30 juin 2011 sont des plafonds et constituent des critères de réalisation. Le montant indiqué à ce tableau pour le 31 mars 2011 représente un plafond et constitue un repère quantitatif.

### **Facteur d'ajustement**

10. Si l'appui budgétaire extérieur venait à être inférieur aux prévisions, le plancher de réduction des arriérés de paiement intérieurs sera abaissé à hauteur du montant intégral du manque à percevoir. En cas d'excédent des concours budgétaires extérieurs, le seuil de réduction nette des arriérés intérieurs sera augmenté à hauteur du montant intégral de la plus-value. Sur une base cumulée à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée, le programme table sur un appui budgétaire extérieur de 19,300 milliards de FC à la fin décembre 2010, 0 milliard de FC à la fin mars 2011, et 1,972 milliards de FC à la fin juin 2011.

### **Données à communiquer**

11. Les autorités signaleront immédiatement aux services du FMI toute accumulation des arriérés de paiement intérieurs visée par la définition ci-dessus, ainsi que la situation des restes à payer du Trésor.

## **C. Arriérés de paiement extérieurs**

### **Définition**

12. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme la somme des paiements exigibles mais non payés sur l'encours de la dette extérieure (voir définition de la dette extérieure au paragraphe 16) qui a été contractée ou garantie par l'État, à l'exception des arriérés de paiements extérieurs au titre de la dette publique faisant l'objet d'une renégociation avec les créanciers, y compris les membres du Club de Paris.

### **Critère de réalisation**

13. Dans le cadre du programme, l'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements extérieurs au titre de la dette publique, à l'exception des paiements faisant l'objet d'une renégociation avec les créanciers, y compris les membres du Club de Paris. Ce critère de réalisation sera suivi de façon permanente.

### **Données à communiquer**

14. Les autorités signaleront aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dès que l'échéance aura été manquée. Elles communiqueront chaque mois, dans un délai maximum de 15 jours, un tableau indiquant le service de la dette extérieure exigible (après rééchelonnement) et payée.

**D. Plafond applicable à la nouvelle dette extérieure non concessionnelle  
ou à court terme contractée ou garantie par l'État**

**Définition**

15. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette définie au point 9 des Directives afférentes aux critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (*Guidelines on Performance Criteria with Respect to Foreign Debt* — Décision 6230-(79/140) du Conseil d'administration), dont la dernière modification est intervenue par Décision 1441-(09/91) du Conseil d'administration, mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État dont la valeur n'a pas été reçue.

16. La dette à court terme s'entend comme la dette extérieure à échéance contractuelle inférieure à un an. La dette extérieure s'entend comme la dette due aux non-résidents.

17. La définition de la dette énoncée au point 9 des Directives afférentes aux critères de réalisation relatifs à la dette extérieure est la suivante : «a) aux fins de ces directives, «dette» signifie un engagement courant, c'est-à-dire un engagement non éventuel, créé dans le cadre d'un dispositif contractuel à travers la fourniture d'une valeur sous forme d'actifs (y compris en monnaie) ou de services, et qui nécessite que l'emprunteur fasse un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de la monnaie) ou de services, à un moment futur; ces paiements régleront le principal et/ou les engagements au titre des intérêts encourus dans le cadre du contrat. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire les avances d'argent à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui sont équivalents à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et en règle générale payer des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie à l'acheteur (accords de pension et accords officiels de swap); ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus; et iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est mis à la disposition du locataire qui a le droit de l'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que sa durée de vie utile totale escomptée, étant entendu que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être payés sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien de la propriété; b) d'après la définition de la dette énoncée au point 9a), les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette».

18. Toute dette extérieure dont la valeur actuelle, calculée aux taux d'intérêt de référence indiqués ci-après, est supérieure à 50 % de la valeur nominale (élément don inférieur à 50 %) est considérée comme étant non concessionnelle, à l'exception des prêts du FMI au titre de la Facilité élargie de crédit, qui sont considérés comme étant concessionnels même s'ils ne sont pas conformes à la règle de 35 % pour l'élément don. Pour les dettes dont l'échéance dépasse 15 ans, le taux d'intérêt de référence sur 10 ans publié par l'OCDE sert à calculer l'élément don. Pour des échéances plus brèves, on utilise le taux de référence du marché sur six mois.

19. Aux fins de ce critère de réalisation, la notion d'État recouvre l'État (tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus), les administrations locales, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère administratif (EPA), les entreprises publiques et les entreprises indépendantes appartenant à l'État ou contrôlées par l'État (c'est-à-dire les entreprises publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État possède au moins 50 % du capital).

### **Critère de réalisation**

20. L'État tel que défini au paragraphe 19 ne contractera ni ne garantira de dette extérieure non concessionnelle ou à court terme telle que définie ci-dessus. Ce critère de réalisation sera suivi de façon permanente. Il ne s'applique pas : aux opérations de rééchelonnement et de restructuration de la dette. En outre, ce critère de réalisation relatif à la dette à court terme ne s'applique pas aux crédits à l'importation ni aux financements préalables à l'exportation à échéance inférieure à un an, liés à des contrats à l'exportation.

### **Données à communiquer**

21. Les autorités signaleront aux services du FMI tout nouvel emprunt extérieur et les conditions y afférentes dès qu'une dette extérieure sera contractée ou garantie par l'État.

## **III. REPERES QUANTITATIFS**

### **A. Solde primaire intérieur**

#### **Définition**

22. Le solde budgétaire primaire intérieur consolidé (base ordonnancements) représente le total des recettes publiques (définies ci-dessous), à l'exclusion des dons extérieurs, moins les dépenses, hormis les paiements au titre d'intérêts, ainsi que l'assistance technique et les dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.

#### **Repères quantitatifs**

23. Les repères pour le plancher du solde budgétaire primaire intérieur cumulé à partir du début de l'année civile 2011 sont fixés à -3,141 milliards de FC au 31 décembre 2010, -0,366 milliards de FC au 31 mars 2011, et -1,354 milliards de FC au 30 juin 2011.

**Données à communiquer**

24. Pendant la durée d'application du programme, le Ministère des finances de l'Union communiquera aux services du FMI les données du solde budgétaire primaire intérieur (base ordonnancements) à une fréquence mensuelle et dans les 45 jours suivant la fin de chaque mois.

**B. Recettes publiques****Définition**

25. Les recettes publiques sont celles qui figurent au tableau consolidé des opérations financières de l'État (TOFE); elles comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales, à l'exclusion des dons extérieurs

**Repères quantitatifs**

26. Le plancher des recettes publiques en montant cumulé à partir du début de l'année civile 2011 est fixé à 28,848 milliards de FC au 31 décembre 2010, 7,008 milliards de FC au 31 mars 2011, et 14,446 milliards de FC au 30 juin 2011. Ces montants sont considérés comme des repères au titre du programme aux dates respectives indiquées.

**Données à communiquer**

27. Le Ministère des finances communiquera aux services du FMI les données préliminaires sur les recettes, à une fréquence mensuelle et dans un délai maximum de 45 jours, sur la base des recouvrements effectifs enregistrés dans les comptes du Trésor. Les données effectives seront communiquées dès que les comptes définitifs du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données préliminaires.

**C. Dépenses réglées par avances de caisse****Définition**

28. Les dépenses réglées par avances de caisse comprennent toutes les dépenses effectuées sans ordonnancement préalable.

**Repères quantitatifs**

29. Il incombe au gouvernement de l'Union et aux gouvernements autonomes des îles de respecter le plafond des dépenses effectuées en dehors des procédures normales. Ce plafond, en montant cumulé à compter du début janvier 2011 s'établit à 150 millions de FC au 31 décembre 2010, 31 mars 2011, et 30 juin 2011.

### **Données à communiquer**

30. Les données afférentes aux dépenses effectuées en dehors des procédures normales seront communiquées mensuellement aux services du FMI par le Ministère des finances de l'Union dans les 30 jours suivant la fin de chaque mois.

### **D. Dépenses sociales financées sur ressources intérieures**

#### **Définition**

31. Les dépenses sociales totales (courantes et d'investissements) financées sur ressources intérieures sont définies, pour chaque rubrique des dépenses courantes (salaires, biens et services, transferts et subventions) et en capital de la manière suivante : (1) dépenses exécutées par le Ministre de la santé (à la rubrique «Santé») et (2) les dépenses exécutées par le Ministre de l'éducation (à la rubrique «Éducation»). Les dépenses sociales financées sur ressources intérieures sont classées selon les rubriques mentionnées ci-dessus (santé et éducation) établies à partir d'une classification de chacun des projets présentés dans le budget 2010, en dépenses de santé et d'éducation. Les dépenses sociales totales (courantes et d'investissements) financées sur ressources intérieures comprennent les dépenses sociales financées par les ressources intérieures, y compris les recettes, le financement intérieur, et l'appui budgétaire général extérieur, et excluent toutes dépenses sociales financées par les dons ou les prêts extérieurs spécifiques à un projet.

#### **Repères quantitatifs**

32. Le plancher des dépenses sociales totales financées sur les ressources intérieures pour la période du 1er janvier 2010 à la fin décembre 2010 est fixé à 11,870 milliards FC. Ce montant est considéré comme repère au titre du programme.

#### **Délais de transmission**

33. Pendant la durée du programme, les données sur les dépenses sociales financées sur ressources intérieures seront transmises aux services du FMI par le Ministère des finances dans un délai de 45 jours suivant la fin de la période.

### **IV. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME**

34. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations et les données suivantes selon le calendrier prévu, soit directement (par courrier électronique ou par télécopieur), soit par courrier postal aérien. Sauf accord contraire, les données prendront la forme mutuellement convenue par les autorités et le FMI. Les données budgétaires, monétaires et de la dette extérieure, ainsi que l'indice des prix à la consommation et toute information sur les principales évolutions législatives et/ou autres, seront communiqués au plus tard 45 jours après la date à laquelle ils se rapportent.

**Chaque mois :**

La situation monétaire ainsi que les bilans mensuels de la BCC et des banques commerciales.

La classification des prêts des banques commerciales par secteur économique.

Les taux d'intérêt.

Les données du TOFE en base caisse et en base ordonnancement, les tableaux détaillés connexes sur les recettes, et un tableau indiquant le lien entre la base ordonnancement et la base caisse en matière de dépenses.

Les opérations relatives à la dette publique extérieure (dette contractée et garantie par l'État, règlement des arriérés de paiements extérieurs et service de la dette, ventilés en intérêts et principal);

L'indice des prix à la consommation;

Les importations et exportations, la production d'électricité, les arrivées de touristes et tous les autres indicateurs de l'activité économique pouvant être disponibles sur une base mensuelle.

**Chaque trimestre :**

La production des principaux produits agricoles (vanille, clous de girofle, ylang-ylang).

**Chaque année :**

Les comptes nationaux

Les données de balance des paiements.

En outre, les autorités communiqueront en temps utile aux services du FMI, les informations sur les mesures importantes adoptées par l'État dans les domaines économique et social et susceptibles d'avoir un impact sur l'évolution du programme, toute modification des lois en vigueur, ainsi que toute autre législation pertinente.